



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 15 Avril 2024

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Quinze Avril deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
02/04/2024

Membres présents : 21 puis 20

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 27 puis 26
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte la séance à 19 h 55) puis 25
(Monsieur le Maire ne prend pas part
au vote des CFU)

Affiché le 18/04/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 27 puis 26 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 55) puis 25 (Monsieur le maire ne prend pas part au vote des CFU (Compte Financier Unique)).

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Budget Principal de la Ville - Budget Primitif 2024

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Synthèse de la délibération : Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la ville

Après avoir délibéré sur le Compte Financier Unique et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Ville dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de
fonctionnement :

| | |
|--|------------------------|
| - Recettes : | 17 425 061.10 € |
| Dont excédent de fonctionnement reporté | 708 012.77 € |
| | |
| - Dépenses : | 17 425 061.10 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|-----------------------|
| - Recettes : | 8 203 725.58 € |
| • Dont reste à réaliser recettes : | 351 286.27 € |
| • Dont excédent de fonctionnement capitalisé : | 825 707.35 € |
| | |
| - Dépenses : | 8 203 725.58 € |
| • Dont restes à réaliser dépenses : | 1 076 536.77 € |
| • Dont déficit d'investissement reporté | 100 456.85€ |

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 1 contre.

Vu pour être affiché le 18 avril 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.